



Assemblée parlementaire de l'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la commission politique

*Salle plénière, Chambre des députés,
Parlement (Sénat et Chambre des députés) de la Roumanie
Bucarest, Roumanie*

samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Ojars Eriks KALNINS (Lettonie)
Rapporteur général	Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie)
Rapporteur, sous-commission sur les relations transatlantiques	Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)
Rapporteur, sous-commission sur les partenariats de l'OTAN	Julio MIRANDA CALHA (Portugal)
Président de l'AP-OTAN	Paolo ALLI (Italie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Mimi KODHELI Xhemal QEFALIA Perparim SPAHIU Gent STRAZIMIRI
Belgique	Peter BUYSROGGE Karolien GROSEMANS Sébastien PIRLOT Damien THIERY Luk VAN BIESEN Karl VANLOUWE Veli YÜKSEL
Bulgarie	Plamen MANUSHEV Simeon SIMEONOV
Canada	Raynell ANDREYCHUK Joseph A. DAY Larry MILLER Marc SERRÉ Borys WRZESNEWSKYJ
République tchèque	Milan SARAPATKA
Danemark	Peter Juel JENSEN
Estonie	Marko MIHKELSON
France	Philippe FOLLIOU Sonia KRIMI Gilbert ROGER
Allemagne	Karin EVERS-MEYER Karl A. LAMERS Anita SCHÄFER
Grèce	Spyridon DANELLIS Christos KARAGIANNIDIS Meropi TZOUFI
Hongrie	Mihaly BALLA Karoly TUZES
Italie	Antonino BOSCO Andrea MANCIULLI Andrea MARTELLA Roberto MORASSUT Vito VATTUONE
Lettonie	Aleksandrs KIRSTEINS

Lituanie	Ausrine ARMONAITE
Luxembourg	Alexander KRIEPS
Pays-Bas	Herman SCHAPER
Norvège	Liv Signe NAVARSETE
Pologne	Waldemar ANDZEL
	Adam BIELAN
	Przemyslaw CZARNECKI
	Pawel SZRAMKA
Portugal	Carlos COSTA NEVES
Roumanie	Vergil CHITAC
	Pavel POPESCU
	Ben-Oni ARDELEAN
Espagne	Miguel Angel GUTIERREZ
	Luis RODRIGUEZ-COMENDADOR
	Ricardo TARNO
Turquie	Metin Lutfi BAYDAR
	Ahmet Berat CONKAR
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL of PITTENWEEM
	Michael GAPES
	Baroness RAMSAY of CARTVALE
	Bob STEWART
États-Unis	Rob BISHOP
	Thomas MARINO
	Ted POE
	Linda SANCHEZ
Délégations associées	
Arménie	Edmon MARUKYAN
	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Hubert FUCHS
	Anton HEINZL
	Matthias KÖCHL
	Hannes WENINGER
Azerbaïdjan	Siyavush NOVRUZOV
Finlande	Eero HEINALUOMA
	Ilkka KANERVA
	Tom PACKALEN
Moldova	Dumitru DIACOV
	Mihai GHIMPU
Monténégro	Obrad Miso STANISIC
Serbie	Dragan SORMAZ
Suède	Göran PETTERSSON
	Björn von SYDOW
	Hans WALLMARK
Suisse	Isidor BAUMANN
	Werner SALZMANN
	Vera TRUONG DINH
Ukraine	Yurii BEREZA
	Iryna FRIZ
	Oksana YURYNETS
Parlement européen	Anna FOTYGA

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie
Jordanie
Maroc

Aboufariss SERIDI
Hussein MAJALI
Mohammed AZRI

Observateurs parlementaires

Australie

Égypte
Kazakhstan

Andrew LAMING
Richard SELTH
Eid HAIKL
Nurzhan NURSIPATOV

Invités parlementaires

Assemblée parlementaire
de la Méditerranée

Ionas-Florin URCAN

Intervenants

Teodor-Viorel MELEȘCANU, ministre des affaires étrangères de la Roumanie
Mark GALEOTTI, chercheur principal et coordinateur, centre de sécurité européenne, Institut des relations internationales, Prague
Andreas GOLDTHAU, professeur, département de politique et de relations internationales, centre pour les politiques internationales publiques, Royal Holloway, université de Londres

Secrétaire de commission

Sarah PETIT

Secrétariat international

Steffen SACHS, directeur de commission
Karen WALKER-LOVE, coordinatrice
Giulia SPINACI, assistante de recherche

Samedi 7 octobre 2017

I. Propos liminaires de Ojars Eriks KALNINS (Lettonie), président

1. Le président, **Ojars Eriks Kalnins** (LV), souhaite la bienvenue à tous les membres et membres associés de la commission politique ainsi qu'aux intervenants et aux observateurs. Il remercie également la délégation de la Roumanie, qui accueille et organise la session annuelle 2017 de l'Assemblée.

2. Le président exprime ensuite sa reconnaissance aux pays qui participent à la présence avancée rehaussée ainsi qu'à la mission de police du ciel de l'OTAN dans la région de la Baltique.

3. Après cette introduction par le président, **le projet d'ordre du jour [169 PC 17 F rev.1] et le compte rendu de la réunion de la commission politique tenue à Tbilissi (Géorgie) le dimanche 28 mai 2017 [141 PC 17 F] sont adoptés en l'état.**

4. Le président décrit la procédure à suivre pour la présentation des amendements aux projets de résolution *Relever les défis émanant du sud* [212 PC 17 F] et *Le partage des charges – respecter les promesses* [223 PC 17 F].

II. Exposé de Teodor-Viorel MELEȘCANU, ministre des affaires étrangères de la Roumanie, sur L'OTAN dans le contexte international actuel et son rôle de garant de la stabilité et de la sécurité en Europe du sud-est, suivi d'une discussion

5. **Teodor-Viorel Meleşcanu** rappelle à la commission les nombreux défis auxquels l'Alliance est confrontée aujourd'hui – posture agressive de la Russie le long du flanc Est de l'OTAN, terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, menaces hybrides, guerre de l'information, etc. Pour s'opposer à ces menaces, l'OTAN doit être unie, souligne-t-il. De ce point de vue, les sommets de l'OTAN tenus au pays de Galles en 2014 et à Varsovie en 2016 ont permis de réaliser des avancées : les chefs d'État et de gouvernement des pays membres y ont en effet envoyé un message de cohésion et d'engagement en décidant de renforcer la défense collective et la dissuasion de l'OTAN et de projeter la stabilité au-delà de ses frontières. Le ministre souligne l'importance que revêt dans ce contexte la présence avancée rehaussée, car celle-ci témoigne de l'aptitude de l'OTAN à s'ajuster aux nouvelles conditions et aux nouveaux enjeux sécuritaires.

6. L'intervenant souligne ensuite l'importance des partenariats en indiquant que la coopération pratique et le dialogue politique avec les pays partenaires, de même que la politique de la porte ouverte, contribuent à la stabilité dans la zone euro-atlantique et au-delà. Le ministre des affaires étrangères insiste aussi sur la nécessité de continuer à suivre étroitement l'évolution de la situation politique et de sécurité dans cette région volatile que sont les Balkans occidentaux car, avertit-il, l'incitation aux tensions ethniques, la corruption, la propagation de fausses nouvelles et l'influence de la Russie peuvent faire le lit de l'instabilité. Il ajoute que la perspective d'une adhésion à l'OTAN ou à l'Union européenne reste un moteur puissant pour la conduite de réformes dans les pays de la région et que la porte de ces organisations doit dès lors rester ouverte à de nouveaux candidats. Il reste des choses à accomplir dans les Balkans occidentaux et les pays de la région restent confrontés à de nombreux défis, raison pour laquelle l'OTAN et l'UE doivent s'employer à renforcer la capacité de résilience de leurs partenaires face aux pressions intérieures et extérieures.

7. La Roumanie appuie activement l'action de l'OTAN en faveur de la stabilité et de la sécurité, souligne le ministre. Elle mobilise des troupes et des équipements dans le cadre de la présence avancée rehaussée, tant en Pologne que dans la région de mer Noire. Elle a par ailleurs relevé son budget de défense à 2% du PIB en 2017, et coopère avec des pays partenaires comme la République de Moldova, l'Ukraine et la Géorgie. La Roumanie est également un des principaux acteurs engagés dans la mission *Resolute Support* en Afghanistan. Bref, conclut le ministre, son pays remplit ses

engagements et se montre pleinement attaché aux principes de la solidarité alliée et d'un partage équitable des charges.

8. Un débat s'ouvre ensuite avec les membres de la commission, au cours duquel il est essentiellement question de la Russie, de la coopération OTAN-UE et des Balkans occidentaux. Le renforcement, par Moscou, de son dispositif militaire en mer Noire constitue une violation du Traité sur les forces conventionnelles en Europe et préoccupe gravement la Roumanie. Le ministre encourage l'OTAN à améliorer la coopération avec les États riverains de la mer Noire. S'agissant de la relation de l'OTAN avec la Russie, il est indispensable, selon lui, d'allier une dissuasion crédible à un dialogue ouvert.

9. Pour ce qui concerne les perspectives en matière de coopération OTAN-UE, le ministre souligne que l'Union européenne pourrait se montrer plus présente dans le domaine de la sécurité et de la défense, sans pour autant répéter les efforts déjà fournis par l'OTAN. Il annonce par ailleurs que la Roumanie a décidé d'adhérer à la coopération structurée permanente (CSP) dans les semaines qui viennent.

10. M. Meleşcanu évoque enfin la situation au Kosovo et dans les Balkans occidentaux. Il souligne qu'un dialogue constructif entre la Serbie et le Kosovo est important car il permet, comme on a déjà pu le constater, de faire évoluer la situation de sécurité favorablement dans cette région. Offrir aux pays des Balkans occidentaux de réelles perspectives d'adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN contribuerait à améliorer ce bilan. Le ministre conclut le débat en encourageant l'OTAN à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de la porte ouverte.

III. Examen du projet de rapport général *La Russie, de partenaire à rivale* [170 PC 17 F] présenté par Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie), rapporteure générale

11. Les relations entre l'OTAN et la Russie sont à leur point le plus bas depuis la fin de la guerre froide, indique **Rasa Jukneviene** (LT). L'attitude provocatrice de Moscou à l'adresse de l'Organisation, sa posture militaire dans la région de la Baltique et l'annexion de la Crimée fragilisent la stabilité de toute la zone euro-atlantique. Le président Vladimir Poutine a fait de la modernisation des forces armées russes une priorité, et l'accent est mis, dans ce contexte, sur la mise sur pied de forces spéciales de réaction rapide et sur l'acquisition de moyens de guerre électronique perfectionnés. De plus, le puissant dispositif anti-accès/déni de zone (A2AD) mis en place par la Russie entame considérablement l'aptitude de l'OTAN à défendre ses membres situés en Europe orientale et dans la région de la Baltique. Enfin, le soutien apporté au régime Assad a fait basculer l'équilibre des forces en faveur d'un dirigeant autoritaire, ce qui a pour effet de compliquer la lutte contre Daech¹ et entraîne une augmentation de l'afflux de réfugiés syriens fuyant leur pays. Les mesures adoptées au sommet de Varsovie en 2016 produisent leurs effets, admet Mme Jukneviene, mais il faudra en faire davantage pour apporter une réponse adéquate aux défis présents sur le flanc Est. Les membres de l'OTAN doivent rester attachés à un dispositif de dissuasion solide et s'opposer aux agressions et aux provocations que la Russie continue à lancer contre les pays partenaires de l'Alliance, particulièrement l'Ukraine et la Géorgie, déclare Mme Jukneviene.

12. Revenant sur les actions menées par le Kremlin pour fragiliser les démocraties et les processus politiques occidentaux, elle rappelle que l'on ne peut accepter qu'une puissance étrangère - ou ses agents - s'immiscent dans la politique intérieure d'un autre pays souverain, ou tentent d'influencer cette dernière. Il est particulièrement important, si l'on veut s'opposer à une telle menace, de resserrer la coopération OTAN-UE. Elle se dit inquiète car, selon elle, ce que l'on voit aujourd'hui n'est qu'un début. Les tentatives visant à saper les sociétés des États membres à coups d'informations fausses disséminées par la Russie – et d'autres intervenants – vont se poursuivre. La rapporteure générale ajoute que pour éviter toute erreur de calcul de la part des décideurs du Kremlin, les Alliés doivent renforcer leur dissuasion en mobilisant des ressources suffisantes et en traduisant dans les faits l'engagement en faveur de la défense contracté au pays de Galles. L'OTAN doit également renforcer

¹ Acronyme arabe désignant l'organisation terroriste « État islamique en Iraq et en Syrie ».

ses partenariats et poursuivre la mise en œuvre de la politique de la porte ouverte. Mme Juknevičienė rappelle aussi le rôle important de l'Ukraine qui, selon qu'elle deviendra ou non un vassal de la Russie, influera sur la sécurité et la stabilité de l'Europe.

13. La rapporteure générale partage également ses observations au sujet de l'exercice militaire à grande échelle *Zapad* organisé par la Fédération de Russie et le Belarus en septembre 2017. Outre que la Russie n'a pas respecté l'obligation, imposée par le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe, de convier des observateurs internationaux à l'exercice en question, les informations communiquées à l'OTAN au sujet de ce dernier ont été limitées, partielles et délibérément biaisées. L'exercice *Zapad*, qui prévoyait l'intervention de bombardiers stratégiques et de parachutistes en grand nombre ainsi que le déploiement rapide de forces militaires importantes, présentait incontestablement un caractère offensif. Enfin, alors que la phase active de *Zapad* devait s'achever le 20 septembre, les forces armées russes sont toujours présentes sur le lieu de l'exercice.

14. Le premier sujet abordé au cours du débat porte sur les activités de la Russie dans la région de la mer Baltique. Durant l'exercice *Zapad*, toutes les communications téléphoniques, y compris les numéros d'urgence, ont été bloqués en Lettonie. Le compte Facebook du ministère lituanien de la défense a été bloqué, et les avions militaires norvégiens qui participaient à un exercice militaire d'envergure en mer de Barents ont été privés de signaux GPS. En réponse à une question sur la nécessité de maintenir un dialogue sérieux entre l'OTAN et la Russie, Mme Juknevičienė convient qu'il est certes important d'instaurer la confiance mutuelle, mais considère que tout au long des 25 dernières années, les efforts déployés par l'OTAN pour maintenir un dialogue ouvert avec la Russie ont échoué.

15. La discussion porte ensuite sur les activités russes de désinformation auxquelles, avance Mme Juknevičienė, doit répondre une contre-stratégie alliée proactive. La Russie cherche à influencer l'opinion publique occidentale à coups de campagnes de désinformation, et ne se prive pas de faire appel au crime organisé pour fragiliser les institutions et les processus démocratiques des pays membres. Les déclarations des autorités russes qui se disent prêtes à se mobiliser « pour la défense des valeurs chrétiennes » reçoivent un accueil favorable de la part de nombreux partis européens d'extrême-droite, ce qui contribue à fragiliser encore plus les démocraties occidentales. Non contente de s'employer à diviser l'OTAN et l'UE, la Russie poursuit également ses tentatives d'affaiblir des pays partenaires et attise les conflits en cours, comme au Nagorno-Karabakh. Les délégués évoquent aussi brièvement la nouvelle législation sur l'emploi des langues votée par le parlement ukrainien en septembre 2017.

16. Mme Juknevičienė conclut la discussion en mettant en exergue les préoccupations suscitées par la politique nucléaire de Moscou.

17. **Le projet de rapport général [170 PC 17 F] est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.**

IV. Exposé sur *La Russie et la sécurité euro-atlantique* présenté par Mark GALEOTTI, chercheur principal et coordinateur au Centre de sécurité européenne de l'Institut des relations internationales de Prague, suivi d'une discussion

18. **Mark Galeotti** entame son exposé en avançant que les ambitions territoriales du président Poutine ne vont pas au-delà des frontières actuelles de la Russie, et que ses visées sont plutôt politiques. Selon lui, Vladimir Poutine peut être décrit à de nombreux égards comme un « géopoliticien du XIX^{ème} siècle » qui se sent investi d'une mission consistant à « rendre sa grandeur à la Russie ». Il est logique, à partir de là, que la Russie, en tant que grande puissance, fasse entendre sa voix – autrement dit, puisse imposer son veto – sur toutes les questions mondiales et possède sa propre sphère d'influence, ou d'intérêt privilégié, qui doit englober la Géorgie, l'Ukraine et tous les autres pays post-soviétiques à l'exception des pays baltes. M. Poutine dit également vouloir la souveraineté, mais la conception qu'il a de cette dernière ne correspond pas à l'idée que l'on s'en fait aux pays

occidentaux. Pour le président Poutine, un pays ne peut revendiquer sa souveraineté qu'à partir du moment où il peut la faire valoir (« la force fait le droit »). Par conséquent, personne n'est censé dire à la Russie ce qu'elle doit faire. Pour l'intervenant, on pourrait pratiquement dire que la Russie cherche à s'isoler du monde moderne, à rester en marge de l'interconnectivité instituée par les traités, les normes et les accords internationaux, alors que ces derniers sont absolument indispensables à la préservation de l'ordre mondial de l'après-1945.

19. Le président Poutine considère que les pays occidentaux constituent une menace pour lui-même et sa vision de la Russie. Il y a deux raisons à cela. Premièrement, avance l'intervenant, le président lui-même et l'élite diplomatique et sécuritaire russe ont une lecture tout à fait décalée de la réalité. À l'appui de ce constat, M. Galeotti donne l'exemple des militants anticorruption en Russie : si les pays occidentaux prennent parti pour ces derniers, ce n'est pas pour les utiliser en tant qu'« instrument de guerre hybride » contre la Russie, mais bien parce que nous réprouvons la corruption et considérons que « les Russes ont le droit, comme tout le monde, de ne pas se faire voler ». Or, pour le Kremlin et de nombreux acteurs de l'appareil sécuritaire russe – où l'on trouve pourtant beaucoup d'individus intelligents et bien informés –, les pays occidentaux cherchent, ce faisant, à fragiliser et à marginaliser la Russie. Deuxièmement, si le président Poutine perçoit les pays occidentaux comme une menace, c'est parce qu'il est lui aussi pleinement conscient des faiblesses de la Russie. L'économie russe, par exemple, n'arrive même pas au niveau de celle de l'État de New-York et Moscou ne peut donc invoquer son poids économique pour justifier son statut de grande puissance. Malgré les montants gigantesques investis dans le renforcement militaire, les forces armées ne répondent pas aux attentes du président Poutine et l'ambitieux programme de modernisation laisse apparaître des failles. En outre, alors qu'aujourd'hui peu de pays et de dirigeants courtisent encore la Russie pour obtenir son soutien ou lui acheter des armes, celle-ci reste singulièrement démunie sur le terrain de la puissance douce. Dès lors, comme n'importe quelle puissance affaiblie, la Russie essaie de rediriger le conflit vers des domaines où les pays occidentaux présentent, selon elle, des faiblesses. Le président Poutine voit dans les pays occidentaux une nébuleuse de démocraties ne parlant pas toujours d'une même voix, en proie à des désaccords internes, et reposant sur des processus démocratiques et des médias libres – qui constituent précisément, pour lui, des faiblesses.

20. La stratégie de la Russie repose sur la guerre hybride, ou « politique », au sens où l'entendent les appareils russes de sécurité nationale et de politique étrangère. Cette stratégie s'articule sur plusieurs objectifs, à savoir 1) diviser en creusant les dissensions qui existent déjà entre pays occidentaux, 2) détourner l'attention de des pays occidentaux, 3) créer le désarroi au travers d'exercices comme *Zapad*, et 4) dissuader en créant des problèmes ou en accentuant ceux qui existent déjà. Dans ce dernier cas en particulier, la Russie pratique à l'encontre de les pays occidentaux une forme d'extorsion géopolitique en attisant les tensions pour suggérer ensuite que les problèmes pourraient « disparaître » si les pays occidentaux proposaient une solution négociée.

21. L'intervenant conclut son exposé en constatant que si la Russie a les moyens d'aggraver très notablement les problèmes existants, elle ne représente pas pour autant une menace existentielle pour la sécurité euro-atlantique. Cela étant, aussi longtemps que Vladimir Poutine restera au pouvoir, il ne faudra pas s'attendre à ce que les modifications apportées aux politiques russes dépassent le simple ajustement cosmétique. Le président Poutine sait bien que ses propres valeurs sont aux antipodes de celles ayant cours dans les pays occidentaux et qu'il a, par ailleurs, épuisé toutes les possibilités de se réinventer. Pour M. Galeotti, le président russe a créé une situation qui, espère-t-il, doit amener les pays occidentaux à accepter un nouveau Yalta, mais ceux-ci ne comptent pas emprunter cette direction. La mauvaise nouvelle, c'est que la situation actuelle va perdurer quelques années encore, et l'Alliance devra accepter le *statu quo*. Par contre, la bonne nouvelle c'est qu'on a compris - même au sein des forces armées - que Moscou ne peut maintenir un tel niveau élevé de dépenses en matière de défense et n'arrivera pas à ses fins ni en Géorgie ni en Ukraine. L'élite russe craint la puissance économique et la puissance douce des pays occidentaux et malgré la panoplie d'efforts que déploie Moscou pour diviser, distraire, déstabiliser et dissuader, ceux-ci parviennent à maintenir fermement le cap pour ce qui concerne la Géorgie et l'Ukraine. Autrement dit, conclut-il, les visées de la Russie sont compromises et les pays occidentaux sont en train de « gagner ».

22. Le débat qui suit l'exposé de M. Galeotti porte sur l'avenir du système politique russe, le positionnement de Moscou vis-à-vis des pays occidentaux et orientaux (en particulier de la Chine) et les relations de la Russie avec Beijing. Si l'intervenant ne prévoit pas d'évolution notable du système politique en Russie et considère que cette dernière ne devrait pas se transformer en démocratie à l'occidentale dans les cinq années à venir, il n'en reste pas moins optimiste et ce pour trois raisons : premièrement, parce que la jeune génération, même si elle ne s'intéresse pas spécialement à la vision du monde et aux valeurs occidentales, veut participer plus activement au fonctionnement économique et politique de son pays et profiter de nouvelles libertés, notamment en matière de déplacements ; deuxièmement, l'élite russe, - et en particulier les décideurs économiques-, a bien compris que l'économie russe était en grande difficulté. Enfin, cette même élite russe n'adhère pas à l'idée d'un grand « choc des civilisations » et apprécie le fait de pouvoir envoyer ses enfants étudier dans les universités occidentales ou, plus prosaïquement, de pouvoir se rendre dans les pays occidentaux pour y faire ses achats.

23. S'agissant de la relation de la Russie avec les pays occidentaux, l'intervenant répète que l'idée selon laquelle la Russie serait une grande puissance n'est plus pertinente. Il indique également que les pays occidentaux ne cherchent pas à changer le régime en place, car au final, il lui permet de maintenir une politique d'endiguement, à savoir : atténuer au maximum les retombées des provocations de la Russie à son encontre et attendre que cette dernière mette progressivement de l'ordre dans ses affaires. La direction de la sécurité nationale russe est consciente de la puissance des pays occidentaux, mais nourrit également à son encontre une certaine forme de mépris. Nombre de ces responsables considèrent qu'avec sa rhétorique trop souvent placée sous le signe du court terme, les pays occidentaux manquent de rigueur et que d'une manière générale, ceux-ci tendent à privilégier le discours au détriment de l'action, alors que ce devrait être l'inverse. L'intervenant suggère ainsi que les pays membres de l'OTAN se montrent plus assertifs, et qu'ils sanctionnent la Russie plutôt que de se contenter d'élever la voix quand celle-ci enfreint les règles ou trahit ses engagements.

24. Pour ce qui concerne la relation bilatérale avec les États-Unis, l'intervenant ne pense pas que le Kremlin était particulièrement favorable à l'élection de Donald Trump comme président des États-Unis. De fait, la classe politique russe se méfie de la politique étrangère imprévisible du président Trump. D'ailleurs, il est à noter que la politique étrangère russe joue moins sur la provocation depuis l'élection de ce dernier.

25. S'agissant des relations entre la Russie et la Chine, M. Galeotti indique que Beijing s'intéresse avant tout à son propre développement à long terme, et que le Kremlin ne perçoit donc pas, pour l'heure, la Chine comme une menace. Toutefois, Moscou n'ignore pas que Beijing profite de la relation tendue entre la Russie et les pays occidentaux, notamment dans le cadre de leurs relations économiques bilatérales. Revenant sur les litiges territoriaux dans le sud et l'est de la mer de Chine, l'intervenant signale que Beijing pourrait, à un moment donné, emboîter le pas à la Russie en contrevenant à son tour aux accords internationaux, ce qui pourrait compromettre l'ordre établi qui prévaut depuis 1945. Interrogé sur le rôle de la Russie dans le litige avec la Corée du Nord, l'intervenant répond qu'à ce jour, Moscou n'est pas intervenu de manière constructive dans les tentatives déployées par la communauté internationale pour amener le régime nord-coréen à se plier aux accords internationaux. M. Galeotti conclut le débat en indiquant que les efforts déployés par le Kremlin, pour séduire d'autres pays sur les plans politique, militaire ou autre, pourraient certes s'avérer payants à court terme, mais également fort coûteux à plus long terme.

V. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques L'OTAN et la sécurité dans l'Arctique [172 PCTR 17 F] présenté par Gerald E. CONNOLLY (États-Unis), rapporteur

26. **Gerald E. Connolly** (US) présente un exposé sur la situation de sécurité dans le Grand Nord, une région d'importance stratégique pour l'OTAN. Le rapporteur considère que la stabilité relative dont a bénéficié le Grand Nord jusqu'à présent pourrait être compromise. En effet, les retombées du changement climatique sont ressenties plus durement dans l'Arctique que partout ailleurs dans le monde. Ce phénomène intéresse donc l'Alliance, et ce pour trois grandes raisons : tout d'abord, cinq des huit pays riverains de l'Arctique sont membres de l'OTAN. Ensuite, le Grand Nord représente depuis longtemps une zone de coopération pour les pays de l'Alliance et ses détracteurs et ce, dans des domaines comme la recherche et le sauvetage, l'atténuation du changement climatique, la prévention de la pollution par hydrocarbures, les réseaux de communications et la recherche scientifique. Enfin, outre l'intensification des activités humaines, des opérations militaires et de l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique risque d'avoir de profondes incidences sur la situation géopolitique dans le Grand Nord. Tous ces motifs justifient que l'OTAN s'intéresse à l'évolution sécuritaire qui se profile dans l'Arctique, comprenne ses tenants et aboutissants et établisse des plans en conséquence.

27. Pour la Russie – le plus grand des États riverains de l'Arctique –, le Grand Nord représente avant tout une opportunité économique : le changement climatique permettrait en effet d'accéder à 25 % des réserves de pétrole et de gaz - jusqu'à présent inexploitées - et d'ouvrir de nouvelles routes maritimes plus rapides. L'Arctique héberge également depuis 2014 six installations militaires et groupes de forces de défense aérienne relevant de son commandement stratégique interarmées. Enfin, les prétentions territoriales de la Russie ne devraient pas être sous-estimées, comme le démontre ses violations répétées de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la République de Moldova ou la Géorgie. Jusqu'à présent, la coopération de la Russie avec les autres pays de l'Arctique s'inscrit dans un cadre bilatéral. Sur le plan international, Moscou respecte la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Toutefois, l'OTAN devrait chercher à améliorer sa connaissance de la situation dans le Grand Nord, d'autant que celui-ci attire de plus en plus d'autres acteurs de la scène internationale, et notamment la Chine qui, se considérant comme un État quasi arctique, a inclus la région dans son initiative « Une ceinture, une route » et a obtenu le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique en 2013. Les ressources de l'Arctique et les nouvelles routes maritimes intéressent vivement le gouvernement chinois, dont les intérêts sont représentés au Conseil de l'Arctique par la Russie. Sachant que la Chine respecte les dispositions de la CNUDM de manière plutôt aléatoire, le rapporteur indique que l'Alliance devrait suivre avec intérêt ces développements.

28. M. Connolly conclut son exposé en dressant un bilan des mesures que l'OTAN pourrait envisager dans le futur, à savoir :

- 1) améliorer le partage des informations et le dialogue sur le changement climatique ;
- 2) créer, au siège de l'OTAN, un groupe de travail sur l'Arctique qui serait chargé d'évaluer les défis sécuritaires propres à cette région, comme le changement climatique, les besoins infrastructurels des Alliés et l'évolution des postures de la Russie et de la Chine dans le Grand Nord ;
- 3) améliorer les infrastructures dans la région, et renforcer notamment les moyens de recherche et de sauvetage et,
- 4) accroître la fréquence des exercices de l'OTAN dans le Grand Nord, de manière à préserver les intérêts de l'Alliance en matière de sécurité commune.

29. Au cours du débat qui s'ensuit, un membre de la délégation norvégienne estime que s'il est effectivement nécessaire de rappeler à l'OTAN l'importance de sa frontière septentrionale, un renforcement du rôle de l'Organisation dans la région n'est pas souhaitable. L'OTAN doit se montrer attachée à la défense de la région, mais éviter par ailleurs toute escalade. Afin de mieux illustrer son propos, la délégation norvégienne propose un amendement au paragraphe 31 du rapport. Cet amendement est accepté par le rapporteur.

30. Avant de passer au vote, le président rappelle aux membres que la visite d'une délégation de la commission politique dans l'archipel du Svalbard a suscité des protestations de la part du ministre russe des affaires étrangères, qui y a vu une « tentative de militarisation » de la région.

31. **Le projet de rapport [172 PCTR 17 F] tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité.**

VI. Exposé de Andreas GOLDTHAU, professeur au département politique et relations internationales du Centre pour les politiques internationales publiques, Royal Holloway, Université de Londres, sur le thème *Énergie et sécurité européenne - questions clés pour l'OTAN*, suivi d'une discussion

32. L'exposé présenté par **Andreas Goldthau** aborde trois grandes problématiques : la sécurité énergétique de la Russie et de l'Europe, la sécurité dans le Golfe et les retombées de l'instabilité sociale dans les principaux pays producteurs de ressources énergétiques. Pour ce qui est de la sécurité énergétique de la Russie et de l'Europe, l'intervenant rappelle aux membres de la commission que la Russie représente 36 % des importations de gaz comme de pétrole de l'Union européenne. Contrairement aux préoccupations souvent exprimées dans les États membres de l'Union, la Russie n'a jamais constitué une menace pour l'approvisionnement énergétique de l'Europe depuis 2009, lorsqu'elle a interrompu ses livraisons de gaz transitant par l'Ukraine et ce, principalement pour trois raisons : tout d'abord, l'Union européenne a procédé à des investissements infrastructurels, notamment dans les connecteurs qui relient les pays occidentaux entre eux et qui font la jonction entre les pays de l'est et de l'ouest, ainsi que dans les terminaux d'importation. Couplés aux projets d'intérêt commun de l'UE, ces investissements dans les infrastructures ont facilité la diversification des approvisionnements énergétiques de l'Union. Deuxièmement, il faut aussi compter avec l'évolution rapide des marchés énergétiques internationaux qui devraient fournir, rien qu'aux pays occidentaux, entre 70 et 80 milliards de m³ supplémentaires de gaz d'ici à 2020. Enfin, on observe des pressions croissantes en faveur d'une réglementation favorable à la concurrence dans l'UE. À ce sujet, l'intervenant rappelle que trois paquets « énergie » ont été approuvés ces dernières années, et que l'enquête antitrust menée au sujet de Gazprom à la demande du commissaire européen à l'énergie a débouché sur la suppression des clauses de destination, l'indexation des cours du gaz en fonction des prix sur les plateformes et une transparence plus poussée des contrats bilatéraux.

33. M. Goldthau évoque ensuite la sécurité énergétique dans le Golfe. Il rappelle aux participants que grâce à la révolution des gaz de schiste, les États-Unis seront devenus un fournisseur international d'énergie d'ici à 2021. Ce développement ne devrait toutefois pas diminuer l'intérêt stratégique que Washington porte au Golfe, et il ne faut donc pas s'attendre à ce que la révolution des gaz de schiste amène les États-Unis à se désengager de cette région. L'intervenant justifie son propos en invoquant trois arguments. Premièrement, d'un point de vue géostratégique, un désengagement états-unien du Golfe permettrait à d'autres puissances d'accroître leur poids politique dans la région (l'énergie n'étant pas seulement une matière première, mais également un instrument d'influence politique). Deuxièmement, une hausse des prix sur le marché mondial serait préjudiciable non seulement aux pays importateurs, mais également à l'économie des États-Unis. Et troisièmement, la présence des États-Unis dans la région du Golfe garantit le respect d'importantes normes internationales, comme la libre circulation sur les mers et la liberté du commerce maritime.

34. S'agissant de la stabilité sociale dans les principaux pays producteurs d'énergie, M. Goldthau rappelle que le contrat social en vigueur dans les pays exportateurs de pétrole est mis sous forte pression en raison de la chute des cours énergétiques. Par « contrat social », l'intervenant entend le contrat passé entre l'élite au pouvoir et la population, en vertu duquel la première, en échange de l'abandon complet du pouvoir de décision politique de la part de la seconde, garantit à celle-ci un certain niveau de revenus, de services et de développement économique. La chute marquée des recettes issues des exportations énergétiques ne permettra plus, même aux pays riches du Golfe, de continuer d'investir massivement dans la défense. Et la situation est pire encore pour d'autres pays, notamment en Afrique. M. Goldthau n'exclut pas la possibilité de nouveaux flux migratoires au départ

de l'Afrique centrale et du Nigéria, contrées où l'économie est étroitement liée aux cours mondiaux du pétrole.

35. Au cours du débat qui s'ensuit, M. Goldthau revient sur le processus de transition économique profonde amorcé par les États du Golfe. Ce processus, qui a pour principal objectif de réduire la dépendance de ces pays vis-à-vis de leurs recettes énergétiques, doit également leur permettre de recycler tous les pétrodollars que leurs économies n'arrivent pas à absorber. Or, il sera difficile pour de nombreux pays exportateurs, y compris dans le Golfe, de pousser cette indispensable transformation suffisamment loin d'ici à 2030, soit parce qu'ils vont se retrouver à court de ressources énergétiques, soit parce que les investissements dans la prospection d'hydrocarbures vont s'avérer de moins en moins payants. La pression exercée sur le contrat social dans ces pays va donc considérablement s'accroître. S'agissant de l'énergie nucléaire, l'intervenant explique que celle-ci, à moins d'être subventionnée par des fonds publics, est assortie d'un coût prohibitif.

36. Les participants évoquent ensuite la construction du gazoduc *Nord Stream 2* et ses retombées politiques. Tout en admettant que, politiquement parlant, il est difficile de justifier l'achat de gaz russe auprès des électeurs nationaux, l'intervenant considère que, sur le plan des principes, la mise en place de nouveaux points d'entrée est toujours une bonne nouvelle pour le marché de l'Union européenne. Il fait ensuite le point sur les conséquences de *Nord Stream 2* pour l'Ukraine. Selon lui, l'aspect le plus préoccupant de ce projet ne réside pas dans la perte des redevances qui pourraient en résulter, mais bien dans ses effets à long terme sur la stabilité et la prospérité du système économique ukrainien. M. Goldthau conclut son intervention en indiquant que si la Russie continue d'utiliser le gaz en guise de moyen de pression contre les pays occidentaux, c'est avant tout parce que ce dernier veut bien se soumettre à ce chantage. C'est pourquoi, souligne-t-il, les pays européens devraient chercher à se doter d'économies résilientes.

Dimanche 8 octobre 2017

VII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN intitulé *Relever les défis émanant du sud* [171 PCNP 17 F], présenté par Julio MIRANDA CALHA (Portugal), rapporteur

37. **Julio Miranda Calha** (PT) présente ensuite le rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN. Il commence par livrer un aperçu général des derniers développements en matière de sécurité survenus dans la région MOAN, et souligne que le conflit violent ainsi que l'instabilité qui déchirent la Syrie et l'Iraq, outre qu'ils entraînent un affaiblissement de la région, remettent également en question la sécurité sur le flanc Sud de l'OTAN. La Syrie est encore loin d'un accord politique et la fin du conflit reste aléatoire. Quant à l'Iraq, il demeure confronté à un conflit confessionnel violent et aux débordements de la guerre qui ravage la Syrie. Malgré ses revers militaires, Daech représente toujours un risque sécuritaire majeur, dans la région et à l'extérieur de celle-ci. En Libye, les heurts entre milices rivales ont ouvert la porte au « califat » et fait le lit d'autres organisations terroristes. La violence risque de s'étendre à l'Afrique subsaharienne, où l'absence de structures étatiques solides et les problèmes politiques et économiques ont permis à des groupes djihadistes de prospérer. De plus en plus, les migrations au départ de cette région sont à l'origine de tensions politiques, de crises humanitaires et de risques de sécurité. Soulignant l'importance que revêt cette région pour l'Alliance, le rapporteur considère que l'OTAN, même si elle n'est pas l'acteur privilégié pour remédier aux multiples problèmes que connaît cette région, a le mandat et dispose des compétences militaires nécessaires pour intervenir et appuyer les initiatives internationales.

38. Une fois ce bilan dressé, M. Miranda Calha rappelle que, à l'heure où la région tout entière reste en proie aux tensions politiques et à des conflits ouverts, des partenariats comme le Dialogue méditerranéen et l'Initiative de coopération d'Istanbul ont un rôle important à jouer – même s'ils n'ont produit à ce jour que des effets limités. Face aux défis sécuritaires émanant du sud, la contribution la plus manifeste de l'OTAN est le soutien qu'elle apporte à la lutte contre le terrorisme. Depuis le sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont intensifié leur coopération avec d'autres pays et

organisations. Le rapporteur donne plusieurs exemples de cette collaboration, comme le programme d'entraînement pour l'Iraq et la contribution de l'OTAN à la Coalition mondiale anti-Daech. Cette assistance s'étend à d'autres domaines, comme le renforcement des capacités de défense et de sécurité s'y rapportant (DCB) en Jordanie, ou encore la collaboration avec l'Union africaine.

39. L'Alliance renforce aujourd'hui sa présence dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, cherche à renforcer sa coopération avec l'Union européenne et les Nations unies et s'est engagée à revoir à la hausse l'assistance qu'elle apporte à la région MOAN. De l'avis du rapporteur, l'OTAN pourrait toutefois en faire plus, notamment dans des domaines comme la collecte de renseignements, l'échange d'informations entre ses pays membres et avec ses partenaires, ou encore la connaissance de la situation. Cela étant, seule une stratégie durable et globale à même de répondre aux besoins des sociétés pourra stabiliser la région MOAN. Une telle approche devra impérativement s'appuyer sur l'aide humanitaire, l'assistance financière et la mise en place de processus de réconciliation, conclut M. Miranda.

40. **Ionas-Florin Urcan**, ambassadeur de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), ouvre le débat en soulignant qu'il est nécessaire, pour faire face à la multiplication des attentats terroristes et renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste sur le plan international, de procéder à une harmonisation des cadres législatifs nationaux.

41. Plusieurs membres de la délégation turque se disent préoccupés par l'action du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et des Unités de protection du peuple (YPG). Dans les deux cas, soutiennent-ils, il s'agit d'organisations terroristes qui représentent une menace pour les pays de l'OTAN et pour la stabilité de la région MOAN dans son ensemble. Un délégué turc regrette par ailleurs que la direction du gouvernement régional kurde ait décidé d'organiser un référendum sur l'indépendance vis-à-vis de l'Iraq. Le rapporteur reconnaît qu'il s'agit là de questions brûlantes mais qu'elles ne relèvent pas du rapport considéré.

42. Les membres de la commission évoquent également le rôle des investissements étrangers dans la région et soulignent la nécessité d'améliorer l'environnement économique et d'accroître l'aide humanitaire. La coopération internationale, notamment entre les Nations unies, l'Union européenne, l'OTAN et l'Union africaine, jouera un rôle crucial dans la mise en échec des groupes terroristes et dans la stabilisation de la région.

43. Une prise en charge plus efficace des défis sécuritaires suppose avant tout que l'on puisse s'appuyer sur une meilleure connaissance de la situation. Les problèmes sévissant en Afrique subsaharienne, dans la corne de l'Afrique et dans la région MOAN sont tous imbriqués, rappelle un délégué. Un abandon de l'accord nucléaire avec l'Iran pourrait, ajoute-t-il, modifier l'équilibre dans la région MOAN.

44. **Le projet de rapport [171 PCNP 17 F] est adopté à l'unanimité.**

VIII. Examen du projet de rapport spécial de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN *Revisiter le partage des charges* [210 PC 17 F] présenté par Ojars Eriks KALNINS (Lettonie), rapporteur spécial

45. **Ojars Eriks Kalnins** (LV) rappelle que le partage des charges est une question importante pour l'Alliance depuis sa création et qu'en l'état actuel des affaires de sécurité internationale et du climat politique, ce débat pourrait devenir une source de divisions encore plus marquées.

46. Les disparités entre les dépenses militaires des États-Unis et celles des Alliés se sont encore accentuées depuis la fin de la Guerre froide, indique le rapporteur spécial. Dans le même temps, des pays comme l'Arabie Saoudite et la Chine ont revu leurs dépenses de défense notablement à la hausse. M. Kalnins rappelle ensuite aux délégués que lors du sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à « chercher à se rapprocher » du seuil des 2% du PIB

consacrés à la défense « dans les dix années à venir » et à consacrer 20% de leur budget de défense à la modernisation des équipements. Depuis 2014, la tendance à la baisse des budgets de défense s'est inversée et les Alliés ont confirmé leurs engagements au cours de la réunion spéciale tenue à Bruxelles en 2017.

47. Il est impératif, souligne M. Kalnins, que les Alliés continuent de remplir cet engagement, même si l'aide au développement, aussi qu'un meilleur financement de la diplomatie et de l'aide humanitaire contribuant indéniablement à la stabilité et à la sécurité mondiales. Cela étant, s'il est important de consacrer suffisamment de ressources à la diplomatie et à l'aide humanitaire, les investissements dans la défense militaire n'en restent pas moins indispensables. M. Kalnins évoque ensuite les modes actuels de mesure et de comparaison des investissements de défense. D'après lui, évaluer les dépenses de défense en pourcentage du PIB comporte certaines limitations car cette manière de procéder ne fournit pas nécessairement une image claire des capacités militaires des membres de l'OTAN et de leurs contributions effectives aux missions dirigées par l'OTAN. Pour le rapporteur, il est indispensable de s'intéresser non seulement aux contributions, mais aussi et surtout aux effets, c'est-à-dire aux capacités générées par les Alliés et à leurs contributions aux opérations dirigées par l'OTAN. De ce point de vue, les Alliés doivent renforcer leurs capacités actuelles, en créer de nouvelles et libérer les fonds supplémentaires nécessaires à leur développement. L'Alliance a déjà mis en place, à cet effet, le processus OTAN de planification de défense, qui permet de réduire l'écart entre Alliés en termes de capacités militaires. Pour le rapporteur spécial, la mise en œuvre de l'engagement en matière de défense constitue un symbole politique important de l'unité transatlantique et de la détermination des Alliés à honorer leurs promesses en faveur d'une défense transatlantique volontaire. En guise de conclusion, M. Kalnins rappelle qu'il est important que les parlementaires appuient leurs gouvernements respectifs dans la mise en œuvre de l'engagement en matière de défense. Il est par ailleurs indispensable, indique-t-il encore, qu'ils sensibilisent le public à l'importance du rôle de l'OTAN pour la défense et la sécurité euro-atlantique et œuvrent à une transparence accrue des politiques de l'OTAN.

48. Le débat qui s'ensuit porte essentiellement sur la manière dont est défini le seuil des 2% que les pays s'engagent à atteindre en matière de dépenses de défense, et sur les aspects qualitatifs et quantitatifs à prendre en compte dans ce contexte. Le rapporteur spécial répète qu'il est important, pour les États membres de l'OTAN, de respecter cet engagement mais également de mettre des capacités et des contributions à disposition des missions et des opérations dirigées par l'OTAN. Enfin, il souligne que l'OTAN doit faire en sorte que cet engagement se traduise dans les faits, mais également prendre les mesures nécessaires pour que les fonds en question soient utilisés de manière plus avisée.

49. **Le projet de rapport [210 PC 17 F] est adopté à l'unanimité.**

IX. Examen des amendements et vote des projets de résolutions *Relever les défis émanant du sud* [212 PC 17 F] et *Le partage des charges – respecter les promesses* [223 PC 17 F], présentés respectivement par Julio MIRANDA CALHA (Portugal), rapporteur et Ojars Eriks KALNINS (Lettonie), rapporteur spécial

50. Le rapporteur présente le projet de résolution intitulé *Relever les défis émanant du sud* [212 PC 17 F]. La commission examine le texte et passe ensuite au vote.

51. Huit amendements sont présentés. Les amendements ci-après sont adoptés : 1 (Karagiannidis), 6, 7 et 8 (Alleslev) et 3 (Conkar). L'amendement 4 (Conkar) est retiré. Les amendements 2 (Roger) et 5 (Conkar) sont rejetés.

52. Le rapporteur général présente le projet de résolution intitulé *Le partage des charges – respecter les promesses* [223 PC 17 F]. La commission examine le texte et passe ensuite au vote.

53. Six amendements sont présentés. Les amendements 5 (Peo, modifié oralement), 1 et 2 (Conkar) sont adoptés. Les amendements 3 (Lamers) et 4 (Alleslev) sont retirés. L'amendement 6 (Poe) est rejeté.

54. **Les projets de résolution [212 PC 17 F] et [223 PC 17 F] sont adoptés à l'unanimité tels qu'amendés.**

X. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

55. **Tous les membres rééligibles des bureaux de la commission et des sous-commissions sont réélus. Sont élus les nouveaux membres suivants :**

Commission politique (PC)

Vice-président	Plamen MANUSHEV (Bulgarie)
Rapporteur général	Julio MIRANDA CALHA (Portugal)

Sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP)

Président	Metin Lufti BAYDAR (Turquie)
Vice-présidente	Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie)
Rapporteuse	Raynell ANDREYCHUK (Canada)

Sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR)

Président	Karl A. LAMERS (Allemagne)
Vice-président	Vergil CHITAC (Roumanie)
Vice-président	Michael GAPES (Royaume-Uni)

Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC)

Membre	Karl A. LAMERS (Allemagne)
Membre suppléante	Raynell ANDREYCHUK (Canada)

XI. Présentation des visites et activités futures de la commission politique par Karl A. Lamers (Allemagne), président de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN et Ojars Eriks KALNINS (Lettonie), président de la commission politique

56. Les présidents présentent un aperçu des activités et des déplacements de la commission et des sous-commissions en 2017, ainsi que le programme prévu pour 2018.

XII. Divers

57. Il n'y a pas de questions.

XIII. Date et lieu de la prochaine réunion

58. Le président, M. Kalnins, annonce que la prochaine réunion de la commission aura lieu du 17 au 19 février à Bruxelles. Quelques jours auparavant, les 8 et 9 février, la commission politique assistera, avec la commission de l'économie et de la sécurité, aux Journées parlementaires de l'OCDE à Paris. Enfin, le président annonce que la session de printemps aura lieu à Varsovie (Pologne) du 25 au 28 mai 2018.

XIV. Clôture de la réunion

59. M. Kalnins conclut la réunion en remerciant les membres de la commission pour leur participation et leurs interventions constructives. Il remercie également la délégation de la Roumanie auprès de l'AP-OTAN ainsi que le parlement roumain, qui ont organisé cette Session annuelle. La réunion est levée.
